

FICHE N°5

Financements et Subventions :

Sources Complémentaires pour les Sections du CSM

Sources de Financement principales :

- **Subvention municipale :** Le CSM présente à la mairie en Septembre une demande de subvention ventilée par section + CSM Fonctionnement pour l'année civile suivante. La ventilation est principalement basée sur l'analyse des budgets prévisionnels + analyse des évolutions vs années précédentes. Le CSM reçoit ensuite la somme globale qu'il répartit à chaque section, ainsi qu'une part pour le fonctionnement du club.
- **Subventions des Fédérations Sportives :** Les sections peuvent solliciter des subventions auprès de leurs fédérations sportives respectives. Ces fonds sont souvent alloués pour des projets liés à la promotion de la discipline sportive, à l'organisation de compétitions, ou à la formation des entraîneurs.
- **Subventions Départementales :** Ces aides sont généralement destinées à soutenir le développement du sport local, l'inclusion sociale à travers le sport, elle se calcule principalement par le nombre d'adhérents dans chaque section. Cette demande est effectuée par le CSM (seule entité juridique habilitée à effectuer la demande). Des demandes en rapport à l'organisation d'évènements (compétitions ou autres) peuvent également être déposées.
- **Subventions régionales :** ces aides sont destinées à des thèmes importants à développer qui font partis du sport pour tous. **Les dépôts de ces demandes se font sur le site de la région idf via le CSM.** Des demandes en rapport à l'organisation d'évènements (compétitions ou autres) peuvent également être déposées.

Les différents appels à projet :

- **ANS :** thème d'appel à projet, créer des actions sur les thèmes proposés. Le site de dépôt des demandes est **LeCompteAsso**. Cette procédure est divisée en trois grands points : demande d'action – élaboration de l'action – bilan à remplir de l'action
- **ARS :** appel à projet, action sur le sport santé
- **Politique de la ville :** appel à projet sur des thématiques locales. Le site de dépôt des demandes est Dauphin

Un des rôles du CSM est de diffuser le maximum d'informations aux sections sur ces différents appels à projet, ce qui n'empêche pas les sections d'avancer (en concertation avec le CSM) sur leurs propres dossiers. Vous pouvez proposer des idées d'actions pour répondre à ces appels à projet, les élaborer avec une personne du bureau du CSM ou demander de l'aide bien évidemment si le besoin s'en fait sentir.

Sponsors et Partenariats

Les sections peuvent également rechercher des sponsors locaux ou nationaux. Les entreprises sont souvent prêtes à soutenir financièrement les sections en échange de visibilité (publicité, logos sur les équipements, etc.). De plus, établir des partenariats avec des organisations locales peut ouvrir la voie à des financements privés.

Crowdfunding et Mécénat : Le financement participatif (crowdfunding) et le mécénat sont d'autres options. Les sections peuvent lancer des campagnes de financement en ligne pour des projets spécifiques, ou rechercher des mécènes privés désireux de soutenir le sport au niveau local.

Procédures de Demande :

Rédaction des Dossiers : La demande de subventions ou de financements nécessite généralement la rédaction d'un dossier solide. Ce dossier doit présenter clairement le projet, les objectifs, le budget prévisionnel, et les impacts attendus. Les membres du bureau de la section sont responsables de la préparation de ces dossiers, mais peuvent bénéficier de l'aide du CSM pour les formalités administratives, la rédaction et le dépôt des demandes.

DONS :

Dès que le CSM sera répertorié comme association d'intérêt général (ce n'était pas le cas au 01/11/2024), nous pourrons recevoir des dons déductible à 66% des impôts sur le revenu. Ce qui devrait permettre de faire figurer les mentions suivantes dans vos fiches d'inscription permettant ainsi de récolter des fonds supplémentaires. « Pour ceux qui paient des impôts et qui veulent nous aider, vous avez la possibilité de nous faire un don de XXX€, vous recevrez un Cerfa qui vous permettra de déduire 66% de la somme sur votre déclaration d'impôts. » Concrètement une personne éligible à l'impôt sur le revenu payant 300€ déboursera en réalité à peine plus de 100€.

Suivi et Gestion des Financements

Une fois les subventions ou les financements obtenus, il est essentiel de bien les gérer. Le bureau de la section doit veiller à ce que les fonds soient utilisés conformément aux conditions fixées par les bailleurs de fonds. Une comptabilité rigoureuse doit être tenue pour justifier les dépenses, et des rapports financiers peuvent être requis pour rendre compte de l'utilisation des subventions.

Plus d'informations par mail : csm-bureau@orange.fr